

MUNICIPALITÉ DE HATLEY

**PROGRAMME DE REMBOURSEMENT POUR L'ACHAT DE COUCHES  
LAVABLES ET DE DIVERS PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES**

**ATTENDU QU'**actuellement les produits hygiéniques jetables constituent d'importantes quantités de déchets pour les sites d'enfouissement et qu'ils peuvent prendre des centaines d'années pour se décomposer;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de promouvoir l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et d'encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 4 et 90 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut accorder toute aide financière qu'elle juge appropriée dans les domaines dont elle a la compétence;

**EN CONSÉQUENCE**, la Municipalité de Hatley adopte la Politique d'aide financière visant à promouvoir l'utilisation de divers produits hygiéniques réutilisables :

**Section 1 - Produits réutilisables (neufs ou d'occasion) et services éligibles**

« Produits et services d'hygiène réutilisables pour enfant » :

- couches;
- culottes d'entraînement à la propreté fabriquées de tissu lavable et réutilisable incluant les couches de piscine, les couches plates, les couvre-couches, les insertions et les feuillets lavables ainsi que les produits lavables pour l'énurésie nocturne;
- matériel pour confectionner un ensemble d'au moins 20 couches (maximum 15 m de tissus absorbant ou imperméable. Peut être accompagné d'accessoires comme des élastiques, du fil, des boutons pressions, etc. Les accessoires à eux seuls ne peuvent pas être remboursés.);
- adhésion à un service de location de couches lavables pour minimum 12 mois;
- adhésion à un service de lavage de couches lavables pour minimum 12 mois;
- compresses d'allaitement.

« Produits réutilisables d'hygiène féminine » :

- coupes menstruelles, culottes absorbantes lavables, serviettes hygiéniques lavables et protège-dessous lavables, réutilisables et conçus pour être utilisés par la femme ;
- matériel pour confectionner un minimum de 5 serviettes hygiéniques ou protège-dessous lavables (maximum 5 m de tissus absorbant ou imperméable. Peut être accompagné d'accessoires comme du fil, des boutons pressions, etc. Les accessoires à eux seuls ne peuvent pas être remboursés.).

« Produits réutilisables de protection contre l'incontinence » :

- couches, protections hygiéniques et sous-vêtements absorbants lavables, réutilisables ainsi que les produits lavables pour l'énurésie nocturne ;
- matériel pour confectionner un ensemble d'au moins 10 couches (maximum 15 m de tissus absorbant ou imperméable. Peut être accompagné d'accessoires comme des élastiques, du fil, des boutons pressions, etc. Les accessoires à eux seuls ne peuvent pas être remboursés.).

MUNICIPALITÉ DE HATLEY  
**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À PROMOUVOIR  
L'UTILISATION DE DIVERS PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES**

**Section 2 - Personnes admissibles**

Sont admissibles à la Politique d'aide financière visant à promouvoir l'utilisation de divers produits hygiéniques réutilisables, les personnes résidentes sur le territoire de la Municipalité de Hatley et, dans le cas de produits et services d'hygiène réutilisables pour enfant, détentrices de l'autorité parentale d'un enfant.

**Section 3 - Montant de l'aide financière**

Le montant de l'aide financière consentie dans le cadre de la présente politique est de cinquante pour cent (50 %) du coût d'acquisition ou de location des produits hygiéniques réutilisables avant taxes. L'aide financière est fixée à un maximum de 200 \$ par année civile par résidence.

**Section 4 - Demande d'aide financière**

Toute demande d'aide financière doit être formulée par écrit sur le formulaire prescrit à cette fin et déposée au bureau municipal au plus tard six (6) mois après la date d'acquisition du produit, la date de début du contrat de location ou du contrat de service et accompagnée des documents suivants :

- 1) la facture ou le reçu d'achat ou de location ou le contrat de service original sur lequel sont indiqués la date, le nom de l'entreprise établie au Québec qui a effectué la vente, la location, le contrat de service et ses numéros de TPS et TVQ;
- 2) pour les achats d'occasion : une facture manuscrite comprenant les adresses, noms et signatures de la personne qui vend ET de la personne qui achète, ainsi que la date de l'achat, doit être fournie.
- 3) une copie d'un document démontrant que le requérant réside sur le territoire de la Municipalité de Hatley;
- 4) le cas échéant, soit une copie du certificat de naissance ou d'adoption émanant d'une autorité compétente et établissant l'autorité parentale du requérant et l'âge de l'enfant, soit un document signé par un médecin ou une sage-femme si l'enfant naîtra dans les 3 prochains mois, soit une copie de la carte d'assurance maladie de l'enfant.

**Section 5 - Abrogation**

La présente politique abroge toute politique précédente relative aux produits hygiéniques réutilisables incluant la politique de remboursement des couches lavables.

**Section 6 - Entrée en vigueur**

La politique d'aide financière entre en vigueur à la date de son adoption.

---

Hélène Daneau  
Mairesse

---

André Martel  
Directeur général et Greffier-trésorier